

BAREME APPLICABLE POUR LE CALCUL DES PRIX DE PENSION EN STRUCTURES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE THÔNEX
PRESTATIONS RESTREINTES
GARDERIE

Montant mensuel fixe

2 après-midi par semaine : **CHF 159.00**

3 après-midi par semaine : **CHF 236.00**

4 après-midi par semaine : **CHF 313.00**

L'écolage est dû du 1^{er} septembre au 30 juin.

La garderie est ouverte :

lundi-mardi-jeudi-vendredi de 13h30 à 17h30 hors vacances scolaires.

* Document de référence : Règlement d'accueil / Entrée en vigueur : rentrée 2018-2019